

# REGISTRE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE

N° de série du compteur

Activité liée au prélèvement :

Raison sociale :

SIRET :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :



Quelques rappels relatifs aux obligations réglementaires s'appliquant aux prélèvements :

- **la mesure** : la loi sur l'eau de 2006 a précisé que : « Lorsque le prélèvement est réalisé par pompage, la mesure est effectuée au moyen d'un compteur d'eau » (art. L214-8 du code de l'environnement, voir aussi l'arrêté du 11 septembre 2003) ;
- **la maintenance du compteur** : selon l'arrêté du 19 décembre 2011, le redevable procède sur les compteurs dont il est propriétaire :
  - soit à une remise à neuf ou en état d'origine tous les 9 ans ;
  - soit au diagnostic de fonctionnement tous les 7 ans.

La première échéance de remise à neuf ou de diagnostic est :

**Pour les compteurs mis en place :**

**Echéance de remise à neuf ou de diagnostic**

Avant le 1er janvier 1996	31 décembre 2012
Entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998	31 décembre 2013
Entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2002	31 décembre 2014
Entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2006	31 décembre 2015
A compter du 1er janvier 2007	31 décembre 2016

- **la tenue d'un registre** : le préleveur est tenu de renseigner mensuellement un registre dont l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau précise le contenu.

L'Agence a élaboré le présent registre. Il doit être renseigné selon les modalités précisées ci-après, conservé 3 ans après les derniers relevés effectués dans le registre et tenu à disposition de l'Agence de l'eau ou de tout autre organisme mandaté par elle à des fins de contrôle, ainsi que du service de police de l'eau.

Ce registre étant prévu pour l'enregistrement des données d'un seul compteur, vous pouvez, en cas de besoin, télécharger ce même document sous [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr).

## RENSEIGNEMENTS A PORTER SUR LE REGISTRE



Les modalités de renseignement du registre sont prévues par l'arrêté du 19 décembre 2011. Doivent être renseignés pour chaque compteur :

**en pages 4 et 5, les caractéristiques du compteur :**

- la localisation de l'installation de prélèvement, l'origine de l'eau prélevée et, le cas échéant, la profondeur du forage ;
- le type de l'installation de mesure et la date de sa pose initiale ;

**à partir des pages 6 et 7, les relevés mensuels et évènements :**

- les relevés mensuels de l'index du compteur, ainsi que les volumes mensuels prélevés établis à partir de ces relevés ;
- les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation ou la mesure des prélèvements et notamment les arrêts de comptage, sont mentionnés en indiquant la nature de l'incident, les dates de constatation et de réparation de l'incident et les relevés d'index correspondants ;
- dans le cas d'une remise à neuf du compteur, d'un échange du mécanisme de mesure ou de la réalisation d'un diagnostic ou d'un étalonnage, le redevable indique la date de l'opération et le relevé de l'index avant et après cette opération.

## CARACTERISTIQUES DU COMPTEUR 1/2

### Informations générales

Localisation principale\* :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Localisation complémentaire (compteur mobile) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ressource\*\* :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Profondeur du forage :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Débit nominal de l'installation (m3/h) :

\* Commune, lieu-dit, n° parcelle cadastrale, etc., précisant la localisation de l'installation

\*\* Nature (retenue/rivière/nappe) et dénomination de la principale ressource prélevée

### Compteur

Type de comptage :  volumétrique

débitmètre

autres\*\*\* :

Marque :

Numéro de série (constructeur) :

Date de mise en service :

Coefficient de lecture :

## MAINTENANCE DU COMPTEUR

### Maintenance courante :

#### • Dysfonctionnement (ou panne) du compteur :

	Nature	Date	Index
Dysfonctionnement	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Réparation	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

**Les réparations nécessaires doivent avoir été réalisées dans les 12 mois après constatation du dysfonctionnement.** En cas de remplacement du compteur, ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques du nouveau comptage en page 5.

### Maintenance obligatoire (tous les 7 à 9 ans) :

#### • Remplacement du compteur ou du mécanisme de mesure :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

• **Etalonnage du compteur ou diagnostic sur site** (par un prestataire habilité et dont le rapport est à conserver) :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

# RELEVÉ D'INDEX

ANNEE :

Mois	Dates	Relevé d'index	Volumes estimés en cas de panne (1)
Janvier <b>A</b>	01/01		
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre <b>B</b>	31/12		
Volume annuel mesuré ( <b>B</b> - <b>A</b> x coefficient de lecture)			
Volume total estimé en cas de panne <b>C</b>			
Volume prélevé sur l'année ( <b>B</b> - <b>A</b> + <b>C</b> )			

(1) En cas de panne de compteur :

**Panne < 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base des volumes prélevés avant et après cette période de panne.

**Panne > 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base de la moyenne des volumes annuels prélevés les 3 années précédentes.

# CARACTERISTIQUES DU COMPTEUR 2/2

## En cas de remplacement complet du compteur

Compteur

Type de comptage :  volumétrique

débitmètre

autres\*\*\* : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_

Numéro de série (constructeur) : \_\_\_\_\_

Date de mise en service : \_\_\_\_\_

Coefficient de lecture : \_\_\_\_\_

Observations : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\*\*\* L'installation d'un dispositif de comptage volumétrique est la règle pour tout système de pompage. L'impossibilité technique ou le coût disproportionné de sa mise en place devra avoir fait l'objet d'une validation de l'Agence de l'eau.

# RELEVÉ D'INDEX

ANNEE :

Mois	Dates	Relevé d'index	Volumes estimés en cas de panne (1)
Janvier <b>A</b>	01/01		
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre <b>B</b>	31/12		
Volume annuel mesuré ( <b>B</b> - <b>A</b> x coefficient de lecture)			
Volume total estimé en cas de panne <b>C</b>			
Volume prélevé sur l'année ( <b>B</b> - <b>A</b> + <b>C</b> )			

(1) En cas de panne de compteur :

**Panne < 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base des volumes prélevés avant et après cette période de panne.

**Panne > 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base de la moyenne des volumes annuels prélevés les 3 années précédentes.

# MAINTENANCE DU COMPTEUR

## Maintenance courante :

### • Dysfonctionnement (ou panne) du compteur :

	Nature	Date	Index
Dysfonctionnement	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Réparation	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

**Les réparations nécessaires doivent avoir été réalisées dans les 12 mois après constatation du dysfonctionnement.** En cas de remplacement du compteur, ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques du nouveau comptage en page 5.

## Maintenance obligatoire (tous les 7 à 9 ans) :

### • Remplacement du compteur ou du mécanisme de mesure :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

### • Etalonnage du compteur ou diagnostic sur site (par un prestataire habilité et dont le rapport est à conserver) :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

# RELEVÉ D'INDEX

ANNEE :

Mois	Dates	Relevé d'index	Volumes estimés en cas de panne (1)
Janvier <b>A</b>	01/01		
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre <b>B</b>	31/12		
Volume annuel mesuré ( <b>B</b> - <b>A</b> x coefficient de lecture)			
Volume total estimé en cas de panne <b>C</b>			
Volume prélevé sur l'année ( <b>B</b> - <b>A</b> + <b>C</b> )			

(1) En cas de panne de compteur :

**Panne < 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base des volumes prélevés avant et après cette période de panne.

**Panne > 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base de la moyenne des volumes annuels prélevés les 3 années précédentes.

# MAINTENANCE DU COMPTEUR

## Maintenance courante :

### • Dysfonctionnement (ou panne) du compteur :

	Nature	Date	Index
Dysfonctionnement	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Réparation	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

**Les réparations nécessaires doivent avoir été réalisées dans les 12 mois après constatation du dysfonctionnement.** En cas de remplacement du compteur, ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques du nouveau comptage en page 5.

## Maintenance obligatoire (tous les 7 à 9 ans) :

### • Remplacement du compteur ou du mécanisme de mesure :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

### • Etalonnage du compteur ou diagnostic sur site (par un prestataire habilité et dont le rapport est à conserver) :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

# RELEVÉ D'INDEX

ANNEE :

Mois	Dates	Relevé d'index	Volumes estimés en cas de panne (1)
Janvier <b>A</b>	01/01		
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre <b>B</b>	31/12		
Volume annuel mesuré ( <b>B</b> - <b>A</b> x coefficient de lecture)			
Volume total estimé en cas de panne <b>C</b>			
Volume prélevé sur l'année ( <b>B</b> - <b>A</b> + <b>C</b> )			

(1) En cas de panne de compteur :

**Panne < 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base des volumes prélevés avant et après cette période de panne.

**Panne > 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base de la moyenne des volumes annuels prélevés les 3 années précédentes.

# MAINTENANCE DU COMPTEUR

## Maintenance courante :

### • Dysfonctionnement (ou panne) du compteur :

	Nature	Date	Index
Dysfonctionnement	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Réparation	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

**Les réparations nécessaires doivent avoir été réalisées dans les 12 mois après constatation du dysfonctionnement.** En cas de remplacement du compteur, ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques du nouveau comptage en page 5.

## Maintenance obligatoire (tous les 7 à 9 ans) :

### • Remplacement du compteur ou du mécanisme de mesure :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

### • Etalonnage du compteur ou diagnostic sur site (par un prestataire habilité et dont le rapport est à conserver) :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

# RELEVÉ D'INDEX

ANNEE :

Mois	Dates	Relevé d'index	Volumes estimés en cas de panne (1)
Janvier <b>A</b>	01/01		
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre <b>B</b>	31/12		
Volume annuel mesuré ( <b>B</b> - <b>A</b> x coefficient de lecture)			
Volume total estimé en cas de panne <b>C</b>			
Volume prélevé sur l'année ( <b>B</b> - <b>A</b> + <b>C</b> )			

(1) En cas de panne de compteur :

**Panne < 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base des volumes prélevés avant et après cette période de panne.

**Panne > 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base de la moyenne des volumes annuels prélevés les 3 années précédentes.

# MAINTENANCE DU COMPTEUR

## Maintenance courante :

### • Dysfonctionnement (ou panne) du compteur :

	Nature	Date	Index
Dysfonctionnement	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Réparation	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

**Les réparations nécessaires doivent avoir été réalisées dans les 12 mois après constatation du dysfonctionnement.** En cas de remplacement du compteur, ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques du nouveau comptage en page 5.

## Maintenance obligatoire (tous les 7 à 9 ans) :

### • Remplacement du compteur ou du mécanisme de mesure :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

### • Etalonnage du compteur ou diagnostic sur site (par un prestataire habilité et dont le rapport est à conserver) :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_



# RELEVÉ D'INDEX

ANNEE :

Mois	Dates	Relevé d'index	Volumes estimés en cas de panne (1)
Janvier <b>A</b>	01/01		
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre <b>B</b>	31/12		
Volume annuel mesuré ( <b>B</b> - <b>A</b> x coefficient de lecture)			
Volume total estimé en cas de panne <b>C</b>			
Volume prélevé sur l'année ( <b>B</b> - <b>A</b> + <b>C</b> )			

(1) En cas de panne de compteur :

**Panne < 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base des volumes prélevés avant et après cette période de panne.

**Panne > 1 mois** : volume calculé prorata temporis de la période d'arrêt, sur la base de la moyenne des volumes annuels prélevés les 3 années précédentes.

# MAINTENANCE DU COMPTEUR

## Maintenance courante :

### • Dysfonctionnement (ou panne) du compteur :

	Nature	Date	Index
Dysfonctionnement	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Réparation	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

**Les réparations nécessaires doivent avoir été réalisées dans les 12 mois après constatation du dysfonctionnement.** En cas de remplacement du compteur, ne pas oublier d'indiquer les caractéristiques du nouveau comptage en page 5.

## Maintenance obligatoire (tous les 7 à 9 ans) :

### • Remplacement du compteur ou du mécanisme de mesure :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_

### • Etalonnage du compteur ou diagnostic sur site (par un prestataire habilité et dont le rapport est à conserver) :

Relevé de l'index avant l'intervention : \_\_\_\_\_

Date d'intervention : \_\_\_\_\_

Opération réalisée par : \_\_\_\_\_



**AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**  
**Rue du Ruisseau**  
**BP 30019 ROZERIEULLES**  
**57161 MOULINS LES METZ CEDEX**

**Département des redevances : 03 87 34 47 50**

